Le Grain de Sel du vendredi

ASSOCIATION PP
LES P.P.- PROVINCE PARIS POUR LE GALOP FRANÇAIS

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris
Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr

Vendredi 18 septembre 2020 - N°317

Associatif pour garantir l'avenir

par Hubert Tassin – Président des P.P.

L'Institution française des courses brasse des sommes d'argent très importantes, principalement à travers les recettes du PMU, avec pour objectif de les redistribuer sous forme d'allocations et de primes aux membres du Trot et de France Galop. Tout cela attise bien des convoitises. L'excellence du modèle, son historique de transparence et de fiabilité qui le différencie tant des organisations des sports professionnels, sont sans doute la principale force et garantissent sa pérennité. La spécificité du système français tient précisément à sa forme associative.

Associatif, coopératif et mutuel

Vouloir faire du PMU une entreprise « comme les autres » en revoyant ses statuts et en s'éloignant du format associatif serait une erreur stratégique majeure. Cette évolution conduirait à terme à la destruction du système, à sa banalisation au sein du continent, prenant pour modèle les courses allemandes ou italiennes, pour évoquer les deux autres grands pays de l'UE. Groupement d'Intérêt Économique (GIE) appartenant aux sociétés de courses, elles-mêmes assises sur un format associatif, il garantit que la totalité du résultat du PMU alimente les circuits financiers des courses, c'est-à-dire les propriétaires, les éleveurs, les entraîneurs et les jockeys à travers la distribution des allocations et l'organisation des réunions.

Pour la plupart des systèmes qui nous entourent, les bénéfices visent d'abord à rémunérer les actionnaires des opérateurs de paris avant de contribuer (parfois de manière très marginale) à la filière hippique. Transformer le PMU en société commerciale, ce serait ouvrir une boîte de Pandore à haut risque pour l'ensemble de notre filière. Ce serait faire basculer les termes de la gestion et lui donner comme priorité de servir des actionnaires présents dans un tour de table. Les éventuelles garanties ne seraient à terme que des promesses sans suite.

Quel autre système pourrait garantir –en toute transparence- que 100% des résultats du PMU soient injectés dans les circuits financiers propres aux courses ? La question est essentielle et stratégique.

L'efficacité grâce à la cohésion

Renoncer à asseoir l'Institution des courses sur le système associatif ? Pour quel objectif ? Des représentants de l'État auraient avancé cette hypothèse dans le cadre de celle du calcul des prélèvements d'État sans qu'on comprenne bien le lien. Le projet de Loi de Finances 2020 ouvre la possibilité d'une modification de l'assiette du prélèvement de l'Etat… sans que le résultat (la fiscalité appliquée) ne puisse être finalement changé pour quelque montant que ce soit.

Le format de société commerciale serait, selon certains, sans doute intéressés, plus adapté à un management opérationnel efficace, et il permettrait un accès plus facile à l'emprunt. Ce n'est pas recevable. La transparence des sociétés de courses à travers les sociétés de courses membres du PMU au travers du GIE n'interdit pas l'emprunt. La force des courses françaises et leur surface sont là pour prouver

Le Grain de Sel du vendredi
ASSOCIATION PP
LES P.P.- PROVINCE PARIS POUR LE GALOP FRANÇAIS

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris
Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr

que l'efficacité a été très bien assurée. L'exemple d'Airbus est parlant : la transformation du GIE EADS en société commerciale n'a pas été justifiée par des impératifs d'organisation ou de possibilités d'emprunt, mais par des besoins purement capitalistes. Des besoins auxquels les courses françaises et leur maillage d'acteurs et d'hippodromes se doivent d'échapper.

Aujourd'hui l'Institution dans son ensemble se retrouve solidaire car unie par des intérêts communs, autour de la table du PMU, sur la base de l'écosystème associatif, coopératif et mutuel. Cette cohésion volerait en éclat avec la présence autour de la table de managers « de droit commun » et d'actionnaires aux intérêts divergents. Ce serait un véritable big-bang.

Un système dont nous avons la maîtrise. Mais demain ?

Jusqu'à présent, notre Institution est dirigée de manière collégiale, ce qui lui permet de lutter contre les nombreuses tentations et en premier lieu celle des intérêts particuliers désireux de capter les ressources. Si j'ai exprimé des réserves sur la composition des instances de France Galop, n'en déplaise à certains, c'est parce qu'elle fait la part trop belle à des représentants d'intérêts particuliers. Notre système repose sur un équilibre qui vise à éviter que nos circuits, organisés par l'État, ne soient détournés

La création de valeur des courses c'est la somme des pertes des propriétaires et celle des parieurs en cumulé. Évidemment, ces milliers de propriétaires et d'éleveurs pour lesquels les courses sont un loisir doivent être représentés. En tout cas mieux qu'aujourd'hui. La démocratie associative ne peut s'accommoder d'une concentration des pouvoirs et d'une absence de diversité. Sortir du système associatif, ce serait permettre à des intérêts financiers de vouloir un jour mettre la main sur notre Institution. Finalement, ce serait un leurre et impliquerait une gestion directe par l'État, qui, de par la loi de finances, définit déjà le cadre d'exploitation.

La nécessité d'une vision ambitieuse

Quels doivent être les objectifs ? Se centrer sur les fondamentaux : relancer les paris, leur rentabilité, leur taux de pénétration, leur image, jouer les atouts du maillage territorial des acteurs et des hippodromes pour la conquête… et pour obtenir un partage plus équitable des produits des paris avec l'État. Ce n'est évidemment pas en tripatouillant les statuts qu'on y parviendra. Je ne peux que rejoindre Philippe Augier dans ses premières déclarations de président du GIE sur le sujet : la forme juridique n'est qu'un accessoire au service d'une stratégie de développement qu'il nous faut préalablement définir. L'extraordinaire croissance de notre Institution pendant les décennies précédentes n'a jamais pâti du modèle associatif, coopératif et mutuel qui est le nôtre. Alors pourquoi le détruire alors même que l'Etat axe aujourd'hui sa stratégie sur l'emploi et les territoires ?

C'est au contraire en mobilisant l'ensemble des forces vives de l'Institution, et en maintenant aux manettes les représentants des acteurs des courses qu'on parviendra à mettre en œuvre des nouveaux leviers de croissance. C'est en associant plus étroitement le formidable réseau des hippodromes sur nos territoires qu'on pourra créer plus de valeur. Voilà le projet que nous appelons de nos vœux.

Nous avons, tous, été élus sur un programme. Pas pour démanteler notre système au profit de l'aventure dangereuse d'une formule incertaine.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.